

## Modification des statuts de la FFVRC

*communiqué du 23 août 2024*

Nous avons appris récemment que le ministère des sports imposait à la FFVRC (comme aux autres fédérations nationales) une modification des statuts afin de qu'ils soient en conformité avec les dernières lois en vigueur.

La FFVRC nous a présenté une base de statuts que le collège des ligues a pu amender et modifier après plusieurs réunions et échanges. Ces nouveaux statuts ont été adoptés lors d'une assemblée générale extraordinaire le 22 août.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Le comité directeur doit respecter la règle de la parité, le nombre de membre du comité est porté à 37 (18 + 19) et doit comporter un médecin et un représentant des arbitres.
- Les postes non occupés resteront vacants jusqu'aux prochaines élections.
- Le système de vote aux élections a été modifié pour inclure les représentants des clubs : 50% des voix pour les Ligues, 50% pour les Clubs.
- Les modalités précises de vote des clubs n'ont pas encore été précisées par la FFVRC.

Une assemblée générale électorale de la FFVRC est prévue le 14 décembre 2024.

Pour le bureau de la Ligue,  
Le secrétaire,  
Vincent REYNIER